



La gestion globale des déchets...

CHARTRE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CO2

SHAMROCK Environnement Auxerre s'engage dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO2 de ses activités liées aux traitements des déchets, concrétisée par la présente charte.

L'entreprise a au préalable réalisé un Bilan Carbone® qui lui a permis :

- D'établir un **état des lieux initial de référence** et de retenir un périmètre d'engagement ;
- De chiffrer un **objectif de réduction de 20 % des émissions** de gaz à effet de serre à atteindre sous 3 ans ;
- De **définir un plan d'actions ambitieux** lui permettant d'atteindre l'objectif visé.

Voici quelques unes des actions retenues :

- *Formation éco-conduite de nos chauffeurs/sensibilisation*
- *Intégrer aux véhicules un système de géo-localisation (optimisation logistique, consommations gasoil, caractéristiques de conduite)*
- *Incitation au covoiturage / utilisation accrue de la visioconférence*
- *Inclure comme 1^{er} critère de choix les niveaux d'émission CO2 lors du renouvellement du parc véhicules*
- *Equiper nos engins d'un dispositif de coupure automatique des moteurs (temporisation)*
- *Optimisation des niveaux de chargements des camions*
- *Développement du transport fluvial via le port de Joigny et Gron*

SHAMROCK Environnement s'engage à mettre en œuvre ce plan d'actions et à en assurer le suivi.

La mise à jour annuelle du Bilan Carbone® permettra de vérifier l'efficacité des actions menées et d'en proposer de nouvelles si nécessaire

Le 11 avril 2011

Damien SEGUIN
Responsable Centre de Profit